

CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 19 janvier 2024

Nombre de membres afférents : 18

En exercice : 18 Qui ont pris part à la délibération : 13

Date de la Convocation : 15/01/2024

Date d'affichage : 15/01/2024

L'an deux mille vingt- quatre et le dix- neuf janvier à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par le Maire s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de : Monsieur Yves COURBIS, Maire.

Présents : - Mylène DELORME- GAUTHIER Laurent- Laure DUCHAMP- David MAGNET- Jean-Luc MONTAGNER- Aurèlie SYLVESTRE- Patrice TETARD- Joël MALIGNIER- Daniel PEYROL- Céline POIRRIER- Christophe GRANGER

Excusés : Véronique AUGIZEAU- Jean GRANGER- Jean- Michel GAMORE (pouvoir donné à Christophe GRANGER)- Nathalie MARECHAL- Alexandra CHABANIS- Marylin MOUTET

Mylène DELORME a été nommée secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

**Délibération 2024-12 : Avis sur la procédure de modification n°2 du PLU concernant la modification de la zone UI dite « zone d'activité économique » dite des Eoliennes de la Commune de Malataverne**

Monsieur le Maire fait part du courrier de Madame La Maire de la Commune de Malataverne faisant part de la décision du Conseil Municipal di 18 septembre 2023 de la modification de la zone UI dite « zone industrielle et commerciale ».

L'objet de la modification porte sur la révision de la règle de principe fixant la hauteur maximale des constructions dans la zone Ui à 12 mètres et souhaite porter cette hauteur à 17 mètres sur le zone Ui et sur le sous-secteur Uia et ce, afin de favoriser l'accueil et l'extension des entreprises, permettre la reconversion de locaux vacants, de densifier cette zone déjà artificialisée, d'optimiser l'utilisation du foncier, de mettre en cohérence le règlement avec la situation de fait et d'harmoniser la hauteur des constructions avec de la commune mitoyenne de Donzère.

La Commune de Malataverne souhaite connaître l'avis et les observations du Conseil Municipal de la Commune d'Allan sur le projet de modification.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Donne un avis favorable** au projet.

- POUR : 13

- CONTRE : 0

- ABSTENTION : 0

Yves COURBIS,  
Maire



Mylène DELORME  
Secrétaire de séance

## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Commune d'Allan  
Utilisateur : DEFOSSE Valérie

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	2024_008
Objet :	<b>Avis sur la procédure de modification n°2 du PLU concernant la zone U1 dit zone d'activité économique des Eoliennes de la Commune de Malataverne</b>
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-01-19 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	8.8 - Environnement
Identifiant unique :	026-212600050-20240119-2024_008-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 026-212600050-20240119-2024_008-DE-1-1_0.xml	text/xml	962 o
<b>Document principal (Délibération)</b> Nom original : 2024-12 Avis sur la procédure de modification du PLU de la zone UI dite ZAE des Eoliennes à Malataverne.pdf Nom métier : 99_DE-026-212600050-20240119-2024_008-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	190.6 Ko

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	22 janvier 2024 à 14h59min04s	Dépôt initial
En attente de transmission	22 janvier 2024 à 14h59min05s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	22 janvier 2024 à 14h59min06s	Transmis au MI
Acquittement reçu	22 janvier 2024 à 14h59min20s	Reçu par le MI le 2024-01-22